

QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE en 2018

COMITE LOCAL

FONTJOIN

Le **contrôle sanitaire des eaux d'alimentation** qui relève de la compétence de l'Etat est assuré par l'**Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine**, avec la collaboration d'un laboratoire agréé (**IANESCO** de Poitiers dans la Vienne) pour la mise en œuvre du programme annuel de prélèvements et d'analyses d'eaux.

La surveillance au quotidien de la qualité des eaux et l'exploitation des installations sont exercées par le syndicat d'eau **Eaux de Vienne - Siveer**.

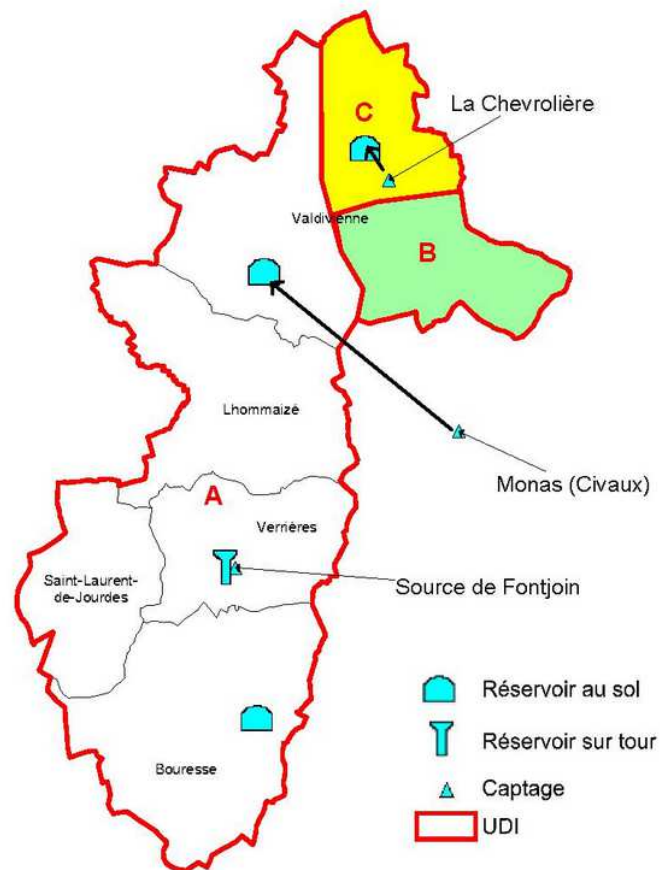
Présentation des Unités de Distribution d'eau (UDI) :

3 unités de distribution (UDI A, B, et C) ont été définies afin de tenir compte des différents approvisionnements en eau dans le **Comité Local de Fontjoin**.

Origine de l'eau : L'eau que vous consommez provient de *ressources souterraines*. Les UDI sont desservies par trois captages sollicitant la nappe libre du Dogger. **La source de Fontjoin (Verrières)** alimente en partie Valdivienne (bourgs de *Morthemer* et de *La Chapelle Morthemer*) ainsi que les autres communes du syndicat d'eau (UDI A).

Le forage de Monas (Civaux) alimente l'UDI B constituée d'une autre partie de Valdivienne (Salles en Toulon et Cubord).

Depuis l'été 2014, un 3^{ème} captage (**La Chevrolière** sur Valdivienne) alimente le secteur de St Martin la Rivière (UDI C).



Traitement : L'eau pompée subit une *simple désinfection par le chlore gazeux* avant d'être distribuée à la population.

Contrôle : 55 **prélèvements** représentant **2260 paramètres d'analyses** ont été réalisés sur les différents points de surveillance, conformément aux modalités édictées par le Code de la Santé Publique.

Protection des ressources : La **procédure administrative** (arrêté préfectoral de DUP) est terminée pour la **source de Fontjoin** et La Chevrolière ; elle est à réviser pour le **forage de Monas**.

Qualité de l'eau distribuée :

PARAMETRES <i>Valeurs moyennes</i>	Limites ou Réf. de qualité	RESULTATS Réseau d'adduction		
		UDI A (source de Fonjoin)	UDI B (Monas)	UDI C (La Chevrolière)
pH	6,5 - 9	7,5	7,5	7,3
Conductivité (μ S/cm à 25°C)	200 - 1100	703	641	602
TURBIDITE (en NFU)	2	0	0,03	0
DURETE (TH en °F)	Néant	36	32	30,5
NITRATES (en mg/l)	50	34,5	19	32
FLUOR (en mg/l)	1,5	0,12	0,12	0,10

Bactériologie

● Les analyses microbiologiques des eaux, qui comportent la recherche de germes témoins d'une contamination fécale, ont été **d'excellente qualité (100 % de conformité)**. A noter un dépassement ponctuel d'une référence de qualité (UDI A), montrant la nécessité de mettre en place un suivi régulier des installations (purges, ...).

Minéralisation

● Les eaux distribuées sont d'une minéralisation importante et bicarbonatées calciques. Le pH est légèrement basique.

Turbidité

● Les eaux distribuées possèdent une bonne transparence qui se traduit par une faible turbidité (généralement inférieure à 0,5 NFU). Sensible à la pluviométrie, la ressource de *Monas* a fait l'objet d'une sécurisation en 2013 avec un arrêt automatique du pompage en cas de forte turbidité. La mise en service du captage de la Chevrolière depuis 2014 a permis de sécuriser la distribution d'eau durant ces épisodes.

Dureté

● La dureté provient de la présence d'ions calcium et magnésium dans l'eau. On l'exprime par la mesure du Titre Hydrotimétrique (TH) en degrés Français. Les eaux distribuées renferment une dureté **importante**.

Fluor

● Le **fluor**, oligo-élément pouvant être présent naturellement dans l'eau, est bénéfique à doses modérées (entre 0,5 et 1,5 mg/l) pour la prévention des caries dentaires. **Les eaux** alimentant le syndicat **en sont pratiquement dépourvues** et **des apports complémentaires**, par des comprimés après avis médical ou par du sel fluoré, **peuvent être conseillés**.

Nitrates

● **Les concentrations** en nitrates sur les réseaux **demeurent modérées**.

Pesticides

● **Les recherches** réalisées sur plus de 200 substances au départ des stations de traitement ont révélé la présence de traces de **déséthylatrazine** sur l'UDI A et sur l'UDI C, inférieures cependant à la valeur limite de qualité fixée à 0,1 μ g/l par produit.

Conseils et recommandations :

- En cas d'absence de votre domicile pendant plusieurs jours, un risque éventuel de dégradation de la qualité de l'eau lié à une stagnation prolongée de celle-ci dans les canalisations peut survenir. Il est alors recommandé de **laisser couler quelques litres d'eau avant de la prélever pour des besoins alimentaires**.
- Pour éliminer les éventuels goûts de chlore, **vous pouvez conserver l'eau au frais** quelques heures avant de la consommer.
- **Si vos canalisations et branchements sont en plomb, il est fortement conseillé de les remplacer**. Dans l'attente, et avant de consommer l'eau, il est recommandé de la laisser couler quelques minutes au robinet et/ou de tirer une chasse d'eau, afin de réduire les quantités de plomb dissous dans l'eau.
- **Seule l'eau du réseau public peut être déclarée potable**. Les ouvrages privés (puits particuliers, récupérations d'eau de pluie) doivent être déclarés en mairie et ne doivent en aucun cas être connectés sur le réseau intérieur d'eau potable.

Pour plus d'informations...

Veillez consulter votre mairie, votre exploitant, ou l'Agence Régionale de Santé, ou suivre le lien suivant : *Qualité de l'eau du robinet par ville*.

<http://social-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/article/qualite-de-l-eau-potable>

